

REPUBLIQUE DU RWANDA
PROFECTURE DE RUHENGARI.-

1498/just 3/02.-

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

A S T R I D A.-



Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous retransmettre le PV n° 934 GR, qui nous fut transmis le 14 mars 1961.

Ce dossier m'a été retransmis avec d'autres PV concernant des infractions peu graves.

Les infractions constatées dans le PV Susmentionné, quoique peu graves ont été commises par des agents du gouvernement notamment Monsieur Paul Karekezi, Agent Territorial et Monsieur Luhaga Gervais, Commis auxiliaire T.S.F à Ruhengeri, ce qui ne ressort en effet pas clairement du dossier.

Etant donné que Monsieur Karekezi est un agent de la 4^e catégorie, je crois qu'il est indiqué que vous preniez connaissance de ce dossier.-

Le Juge Auxiliaire de Police

DECLERCQ.E.-

Territoire du
Ruanda-Urundi

Résidence
Territoire
Bureau :

Réforme monétaire
au Ruanda-Urundi

Bordereau d'échange des billets

BILLETS PRESENTES.		
.....	×	1000 =
.....	×	500 =
.....	×	100 =
.....	×	50 =
.....	×	20 =
.....	×	10 =
.....	×	5 =
TOTAL PRESENTE		

NOM
Izina bwite
Izina hamwe

PRENOM
Izina lya batisimu
Izina ry'ubukristu

NOM du PERE
Izina lya se
Izina rya so

LIVRET D'IDENTITE	} N°
Igitabo cy'umusoro	
Ikitabo c'ikori	
ou	
	commune
	umudugudu
	komine

CARTE D'IMMATRICULATION :
délivrée à n° vol f°

Je certifie que les billets dont je demande l'échange m'appartiennent en propre
Nemeje ko amafanga nshaka guhinduza ari ayanjye bwite
Nemeje yuko amafanga nshaka kuvunjisha ari ayanjye bwite

RETENU EN DEPOT

Contre REÇU N°

Signature ou pouce
Sinyature cyanga igikumwe
Sinyature canke ikikumu

A ECHANGER en Fr. R.U.

Signé pour réception des billets de la B.C.C.B.R.U.

Signature du préposé

Date

BILLETS REMIS (fr. R.U.).		
.....	×	1000 =
.....	×	500 =
.....	×	100 =
.....	×	50 =
.....	×	20 =
.....	×	10 =
.....	×	5 =

TOTAL REMIS : Fr. R.U.

Signature du préposé au paiement des billets de la Banque d'Emission du
Ruanda et du Burundi

Date